Bienvenue

à la conférence de presse
du lundi 15 juin 2015

Conférence de presse du lundi 15 juin 2015

- Intervenants :
  - Lieutenant-colonel **Christian CUDRÉ-MAUROUX**, chef des opérations
  - Capitaine **Thierry DROCCO**, commandant a.i. de la gendarmerie
  - Major **Jacques DIMIER,** commandant de la police municipale de la Ville de Genève

Conférence de presse du lundi 15 juin 2015

- Une attention particulière pour les mois à venir
- GE_*veille* sur nos aînés
- Pour un été en toute sécurité
- Les opérations de police de l'été

Une attention particulière pour les mois à venir

- Nos partenaires

Une attention particulière pour les mois à venir

- Cambriolages
  - cambriolages par pesées durant la journée dans les appartements,
  - cambriolages par escalades et introductions furtives (portes, fenêtres ouvertes) dans villas et appartements.

Une attention particulière pour les mois à venir

Cambriolages

- Le concept GE_*veille* de prévention mutuelle de la criminalité implique l'ensemble des acteurs dans le renforcement de la sécurité, soit la population, les autorités communales, les agents de police municipale et la police cantonale.
- Les buts du concept GE_*veille* :
  - ✓ constituer un réseau de solidarité,
  - ✓ améliorer les échanges d'information,
  - ✓ informer les 1432 membres du réseau au moyen d'un bulletin mensuel,
  - ✓ alerter rapidement la police.

Une attention particulière pour les mois à venir

- Délits de rue
  - vols à la tire se déplaçant dans les transports publics vers les parcs et lieux de fortes affluences estivales;
  - vols à l'astuce *(fausse qualité, tache, portière, etc.)* sur la voie publique et aux abords des hôtels;
  - vols de cartes bancaires aux abords des distributeurs de billets *(essentiellement le samedi en fin de mois, auprès de personnes âgées)*.

VOL À LA TIRE
Ne pensez pas qu'au PROCHAIN ARRÊT...
Surveillez vos VALEURS!
Signalez tout COMPORTEMENT SUSPECT au 117!
Votre Police

Une attention particulière pour les mois à venir

- Vols à la tire - pickpockets
  - user de vigilance – se méfier des bousculades, de la foule;
  - faire preuve de prudence - ne pas exhiber son argent;
  - ne pas oublier de fermer son sac ou sa poche intérieure *(dans la mesure du possible, ne pas mettre de valeur dans la poche arrière du pantalon, etc).*

Une attention particulière pour les mois à venir

- Vols à l'astuce
  - rester attentif à toute tentative de détournement d'attention *(demande d'un article spécial, de faire du change, etc.)*,
  - observer les personnes qui vous entourent et détecter les comportements suspects,
  - adapter son comportement,
  - alerter en cas de vol.

Une attention particulière pour les mois à venir

- Vols aux distributeurs automatiques de billets
  - saisir son code à l'abri des regards,
  - ne pas se laisser distraire par un inconnu,
  - ne jamais porter son code sur soi,
  - toujours protéger sa vie privée,
  - signaler toute anomalie,
  - au restaurant, ne jamais quitter des yeux sa carte de crédit et exiger que la transaction soit effectuée devant vous.

GE_*veille* sur nos aînés

GE_veille
sur nos aînés

GE_*veille* sur nos aînés

- Améliorer la sécurité des aînés
- Collaborer avec les partenaires, notamment les pharmaciens
- Constituer un réseau "d'alerte" bidirectionnel, permettant de détecter les situations de personnes âgées victimes ou en danger *(domicile/lieux publics/durant leur déplacement)*
- Améliorer la prise en charge police des aînés "victimes" en s'adaptant à leurs particularités *(mobilité réduite = plainte manuscrite au domicile du sénior)*
- Prendre en compte les aspects liés à la mobilité *(sécurité routière, chaussées, trottoirs, parcs et promenades)*

GE_*veille* sur nos aînés

- Vols à l'astuce - "la fausse qualité"
  - ces vols sont commis par des délinquants se présentant en tant que notamment policier, plombier, assistant social, pharmacien, employé de régie, employé de mairie, chauffagistes;
  - délits essentiellement commis durant la journée;
  - les victimes sont en général des personnes âgées et seules.

GE_*veille* sur nos aînés

- Vols à l'astuce - "la fausse qualité"
  Faux policiers
  - les victimes sont en général des personnes âgées, seules;
  - modus : repérage pendant les courses, identification du logement :
    - ✓ 1ère phase : 1er complice prétexte une intervention au domicile (plombier, …),
    - ✓ 2ème phase : 2 faux policiers arrivent prétextant avoir interpellé un voleur et demandent à contrôler les valeurs puis s'en emparent en détournant l'attention.

GE_*veille* sur nos aînés

- Vols à l'astuce – "le faux neveu"
  - les victimes sont des personnes âgées, seules;
  - les voleurs appellent leurs victimes avec des numéros étrangers;
  - ils s'attaquent aux victimes, souvent d'origine italienne ou allemande;
  - ils se font passer pour des familiers;
  - ils expliquent qu'ils sont sur le point de finaliser une transaction immobilière ou l'achat d'un véhicule;
  - ils ne sont pas en mesure de venir et envoient une personne de confiance pour prendre l'argent.

GE_*veille* sur nos aînés

- Elargir le partenariat et le réseau d'alerte avec :
  - les institutions de soins à domicile;
  - les polices municipales, les concierges;
  - les banques - partenariat finalisé avec la Banque cantonale de Genève, à l'initiative de cette dernière;
  - d'autres instituts financiers de proximité;
  - les associations d'aînés;
  - les chaînes de distribution et commerces de proximité.

GE_*veille* sur nos aînés

Arrestations – fausse employée de commune

- Une femme *(1970/F)* a sonné à la porte d'un homme *(1936)* en se présentant comme employée de commune et désirant des renseignements. Le locataire s'est méfié et a appelé la police. En effet, quelques temps auparavant, il avait été accosté dans la rue par une femme s'étant présentée comme envoyée par la mairie. Elle lui avait demandé de l'accompagner chez lui. Lorsqu'il lui avait demandé un document de justification, la femme s'était énervée en lui disant qu'il allait le regretter.
- Une patrouille a interpellé l'intéressée, porteuse d'un calepin dans lequel, outre l'adresse de sa victime, se trouvait l'adresse d'un autre homme né en 1934.
- Durant son audition, l'intéressée a eu des explications incohérentes pour tenter de justifier les noms inscrits dans son calepin.

GE_*veille* sur nos aînés

Arrestations - rempailleur

- Un homme *(1961/F)* a visité une personne âgée afin de rénover des meubles. Lors de la restitution, il a demandé un prix de CHF 2'500.--. Le lésé a alors apporté une enveloppe contenant toutes ses économies. Alors qu'il sortait la somme, l'auteur a détourné son attention en lui demandant un vieux journal et en a profité pour dérober les économies. Il a été interpellé chez une autre personne *(1931, 1202 Genève)* alors qu'il venait lui ramener un meuble. Préjudice entre CHF 30'000.- et CHF 70'000.-, la victime n'étant plus en mesure de savoir combien contenait l'enveloppe.
- Le mis en cause nie le vol et dit avoir demandé CHF 250.-- pour les travaux.
- Lors d'une perquisition dans sa caravane en France voisine la somme de Euros 104'900.-- a été découverte soigneusement dissimulée.

GE_*veille* sur nos aînés

- Seniors et sécurité routière - quelques chiffres
  - le taux de piétons tués ou blessés augmente dès 65 ans et fortement dès 75 *ans (6,9/100'000 – 65 ans) et (14,1/100'000 – 75 ans)*;
  - sur 28 accidents mortels sur des passages piéton, 21 victimes avaient plus de 65 ans (chiffres 2011);
  - sur des passages piétons, la part des aînés est de 75%;
  - hors des passages piétons, elle est de 40%;
  - les dommages corporels graves impliquant des cyclistes augmentent progressivement jusqu'à 69 ans, puis drastiquement à partir de 70 ans.

Sources : OFROU et BPA 2012

GE_*veille* sur nos aînés

- Seniors et sécurité routière – les objectifs
  - assurer une présence visible, dissuasive et répressive sur les lieux détectés comme étant des lieux d'infractions LCR connus, en lien avec les déplacements usuels des séniors, lieux détectés en partenariat avec les polices municipales;
  - maintenir une capacité de détection des lieux d'infractions LCR et des endroits où les aînés ressentent des difficultés ou des entraves dans leurs déplacements.

GE_*veille* sur nos aînés

- Seniors et sécurité routière – les missions
  - effectuer des contrôles de circulation communs entre les polices municipales et la police cantonale;
  - organiser des contrôles radar;
  - verbaliser les auteurs d'infraction;
  - consacrer une attention particulière aux utilisateurs de deux roues, skateboard et autres rollers, occasionnant délits et incivilités routières.

GE_*veille* sur nos aînés

- Seniors et sécurité routière – actions planifiées
  - 44 sites du canton, signalés à proximité des lieux fréquentés par les aînés :
    - ✓ trottoirs,
    - ✓ parcs et promenades,
    - ✓ rues marchandes;
  - 552 actions, tous types confondus, effectuées sur l'ensemble du canton durant les mois de juin à septembre :
    - ✓ pour les polices municipales : 420 heure par agent,
    - ✓ pour la police cantonale : 80 heures par policier.

GE_*veille* sur nos aînés

- Seniors et sécurité routière – indicateurs posés
  - statistiques mensuelles du nombre d'amendes d'ordre et de contraventions délivré selon un fichier spécifique;
  - bilan de la commune de Meyrin permettant l'analyse des différents facteurs, créant un sentiment d'insécurité pour les aînés.

Pour un été en toute sécurité

- Baignades dans les eaux du canton

Pour un été en toute sécurité

Baignades dans les eaux du canton

- pour des raisons de sécurité, il est interdit aux baigneurs :
  - ✓ d'approcher à la nage des bateaux et des canots,
  - ✓ de se tenir à moins de 100 mètres des bateaux, en marche, des services publics,
  - ✓ de s'accrocher aux bateaux faisant un service public, même à l'arrêt,
  - ✓ de plonger et de se livrer à des jeux aquatiques à partir des débarcadères utilisés par des bateaux assurant un service public et à partir des ponts, sur toutes les eaux du canton,

Pour un été en toute sécurité

Baignades dans les eaux du canton

- pour des raisons de sécurité, il est interdit aux baigneurs :
  - ✓ de nager et de plonger, sauf dérogation, dans le plan d'eau situé entre le pont du Mont-Blanc et le pont Sous-Terre,
  - ✓ de se baigner, hors des bains publics autorisés, dans la commune de Genève ainsi que sur le quai de Cologny, en amont de Genève-Plage et jusqu'à la fin du plan d'eau affecté au ski nautique et partout où des écriteaux le prescrivent.

Pour un été en toute sécurité

- Baignades dans les eaux du canton
  - à la jonction de l'Arve et du Rhône, les baigneurs et plongeurs peuvent être en danger d'hydrocution;
  - en effet, la différence entre les eaux peut aller jusqu'à 15° celsius.

Pour un été en toute sécurité

- Baignades dans les eaux du canton
  - il est interdit de se baigner dans le lac, le Rhône, les rivières, dans les bains publics, ou autre lieu non fermé de tous côtés, sans être vêtu d'un costume ou caleçon de bain approprié à chaque sexe;
  - les pataugeoires situées dans les parcs publics sont réservées aux enfants jusqu'à 10 ans révolus et aux adultes qui les accompagnent;
  - il est interdit à tout baigneur, dans les bains publics, de sortir des limites prescrites;

Pour un été en toute sécurité

- Baignades dans les eaux du canton
  - il est défendu aux navigateurs de pénétrer avec leurs bateaux dans l'emplacement réservé aux baigneurs;
  - les baigneurs doivent se conformer aux recommandations faites par le gardien ou les agents de la force publique, pour l'observation du règlement et la sécurité des personnes;
  - il est interdit, dans les bains publics, de se baigner avant l'ouverture ou après la fermeture de l'établissement.

Pour un été en toute sécurité

- Ebriété et incapacité de conduire un bateau
  - bases légales
    - ✓ Loi fédérale sur la navigation intérieure .
    - ✓ Ordonnance fédérale sur la navigation intérieure.
    - ✓ Modification de l'ONI du 15 février 2014.

Pour un été en toute sécurité

- Ebriété et incapacité de conduire un bateau
  - procédures
    - ✓ utilisation de l'éthylomètre - art. 40 lettres b et c de l'ONI,

      (*identique à la procédure applicable aux usagers de la route)*
    - ✓ analyse de sang et d'urine - art. 40 lettres d, e, f, g et h de l'ONI.

      (identique à la procédure applicable aux usagers de la route)

Pour un été en toute sécurité

- Ebriété et incapacité de conduire un bateau
  - incapacité de conduire avérée – ébriété – art. 40a de l'ONI
    - ✓ personne conduisant ou participant à la conduite d'un bateau ≥ 0,5 ‰,
    - ✓ personne conduisant ou participant à la conduite d'un bateau utilisé pour le transport professionnel ≥ 0,1 ‰,
  - incapacité de conduire avérée – stupéfiant – art. 40a de l'ONI
    - ✓ selon les substances détectées dans le sang d'une personne.

Pour un été en toute sécurité

- Ebriété et incapacité de conduire un bateau
  - incapacité de conduire établie – art. 40c de l'ONI
    - ✓ personne conduisant ou participant à la conduite d'un bateau ≥ 0,5 ‰ mais < à 0,8 ‰,
    - ✓ personne conduisant ou participant à la conduite d'un bateau sans moteur ≥ 0,5 ‰ mais < à 1,10 ‰,
    - ✓ personne conduisant ou participant à la conduite d'un bateau utilisé pour le transport professionnel ≥ 0,10 ‰ mais < à 0,8 ‰,
    - ✓ au-dessus de ces taux l'incapacité est considérée comme qualifiée au sens de l'art. 40a ch. 3 de l'ONI.

Pour un été en toute sécurité

- Ebriété et incapacité de conduire un bateau

  Mesures

  - incapacité de conduire établie
    - ✓ interdiction de naviguer pendant 4 heures,
    - ✓ mise en fourrière de l'embarcation,
    - ✓ rapport de contravention,
  - incapacité de conduire qualifiée (+ stupéfiants)
    - ✓ saisie du permis de conduire,
    - ✓ mise en fourrière de l'embarcation,
    - ✓ rapport de renseignement à la DGV (Direction Générale des Véhicules).

L'autorité administrative peut fixer le retrait du permis de conduire des bateaux au mois d'avril à septembre.

Pour un été en toute sécurité

- Prévention sur les engins pyrotechniques
  - bases légales,
  - classification des pièces d'artifices,
  - restrictions d'acquisition et d'emploi,
  - mesures pratiques de sécurité,
  - dangers et accidents,
  - en cas de ratés.

Pour un été en toute sécurité

- Prévention sur les engins pyrotechniques
  - bases légales
    - ✓ Loi fédérale sur les substances explosibles - LExpl.
    - ✓ Ordonnance fédérale sur les substances explosibles - OExpl.
    - ✓ Règlement d'application genevois - RaEXpl.

La catégorie de la pièce d'artifice doit être indiquée sur l'emballage.

La pièce d'artifice doit être munie d'un mode d'emploi en français.

Pour un été en toute sécurité

- Prévention sur les engins pyrotechniques
  - classification des pièces d'artifices **- classe 1**

Petites pièces d'artifice présentant un danger très faible

Ne peuvent être remises à des personnes de moins de 12 ans.

Pour un été en toute sécurité

- Prévention sur les engins pyrotechniques
  - classification des pièces d'artifices - **classe 2**

Petites pièces d'artifice présentant un danger faible

Ne peuvent être remises à des personnes de moins de 16 ans.

Pour un été en toute sécurité

- Prévention sur les engins pyrotechniques
  - classification des pièces d'artifices - **classe 3**

Pièces d'artifice présentant un danger moyen

Ne peuvent être remises à des personnes de moins de 18 ans.

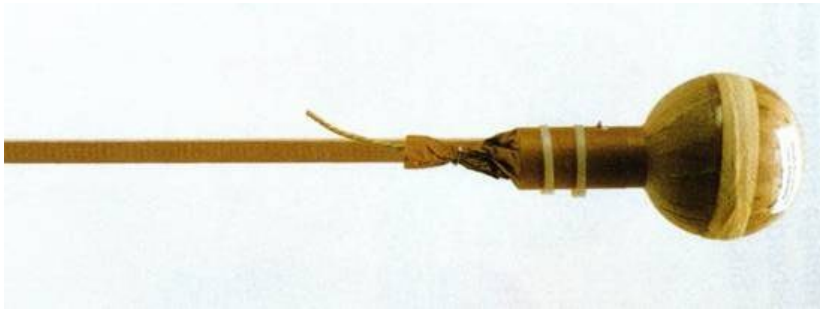

Pour un été en toute sécurité

- Prévention sur les engins pyrotechniques
  - classification des pièces d'artifices - **classe 4**

Pièces d'artifice présentant un danger élevé

Ne peuvent être remises à des personnes de moins de 18 ans.

- Permis d'acquisition.
- Connaissances particulières.
- Permis d'emploi.

Pour un été en toute sécurité

- Prévention sur les engins pyrotechniques
  - restrictions d'acquisition et d'emploi

    Pièces d'artifice détonnant au sol / pétards

    Interdites de vente et d'emploi

Pour un été en toute sécurité

- Prévention sur les engins pyrotechniques
  - restrictions d'acquisition et d'emploi
    - ✓ périodes de vente et d'emploi
      - la vente de pièces d'artifices de divertissement des catégories 2 et 3 est autorisée du 1er juillet au 1er août,
      - l'emploi de pièces d'artifice de divertissement des catégories 2 et 3 est autorisée le 1er août.

Pour un été en toute sécurité

- Prévention sur les engins pyrotechniques
  - mesures pratiques de sécurité

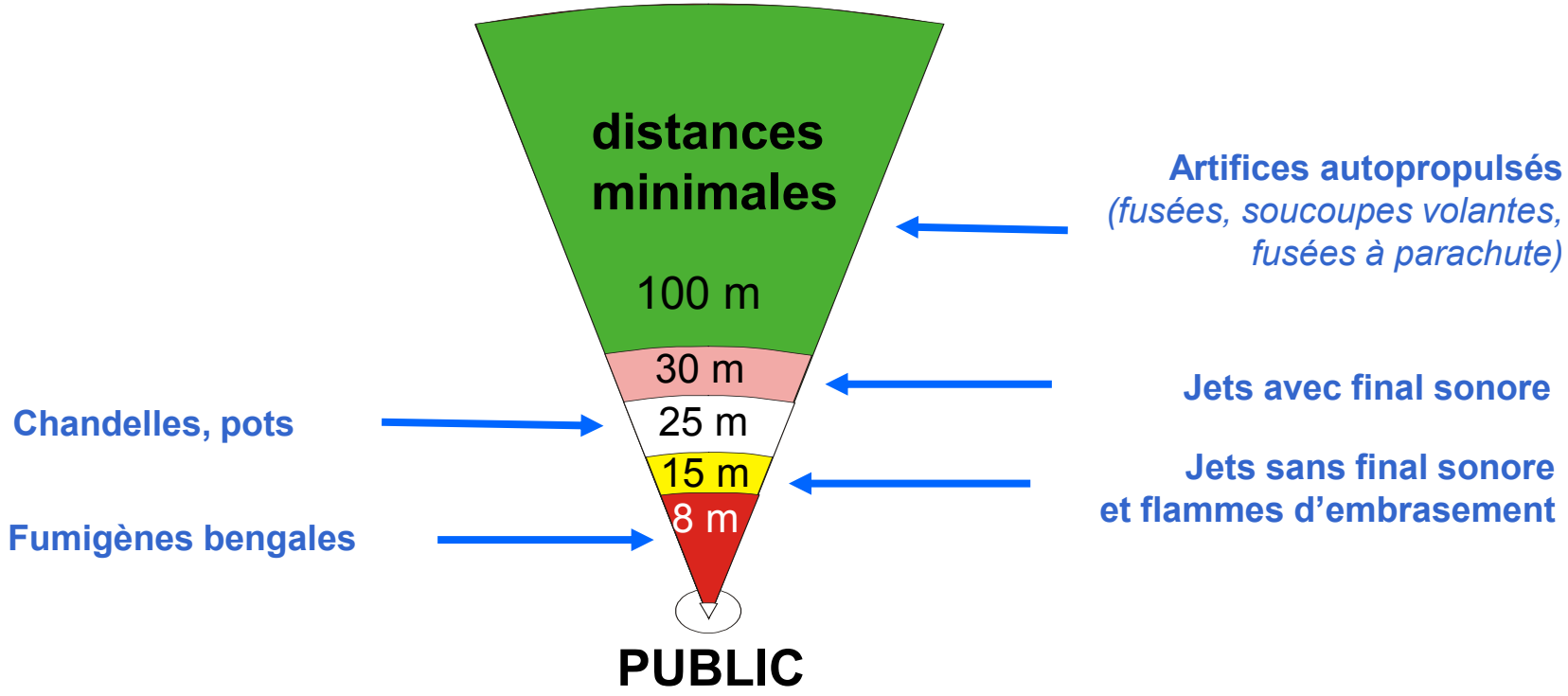

Pour un été en toute sécurité

- Prévention sur les engins pyrotechniques
  - dangers et accidents
    - ✓ poudre noire
      - ❑ très inflammable
      - ❑ sensible aux chocs et au frottement
      - ❑ température dégagée : environ 2100 degrés Celsius
      - ❑ détonne si confinée : environ 800 à 1000 mètres/seconde

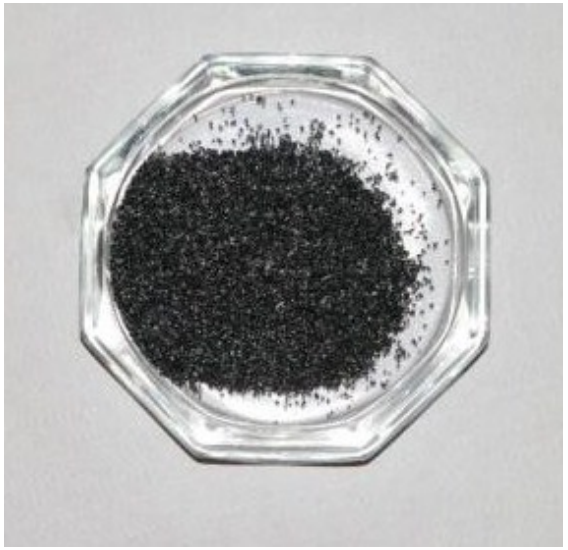

Pour un été en toute sécurité

- Prévention sur les engins pyrotechniques
  - dangers et accidents
    - ✓ poudre noire = brûlures importantes

    - ✓ poudre noire confinée = explosion

Pour un été en toute sécurité

- Prévention sur les engins pyrotechniques
  - en cas de ratés, attendre environ 5 minutes avant de s'approcher.

    Petits ratés = plonger dans de l'eau pendant 24 h.

    Grands ratés = boucler la zone, aviser les pompiers, alarmer les services officiels (**Police – 117**)

Pour un été en toute sécurité

- Service des armes, explosifs et autorisations
  - saisies d'armes blanches et d'objets dangereux,
  - information sur les lasers.

Pour un été en toute sécurité

- Service des armes, explosifs et autorisations
  - saisies d'armes blanches et d'objets dangereux
    - ✓ bases légales
      - ❑ Art. 4, alinéa 6 de la Loi sur les armes
      - ❑ Art. 3, alinéa 2 du Règlement d'application de la Loi sur les armes

Pour un été en toute sécurité

- Service des armes, explosifs et autorisations
  - saisies d'armes blanches et d'objets dangereux
    - ✓ depuis 2012, un accent particulier a été mis sur le port d'objets dangereux, à savoir des outils, des lasers, des ustensiles ou matériel de sport pouvant être utilisés pour blesser des personnes.

Pour un été en toute sécurité

- Service des armes, explosifs et autorisations
  - lasers – les divers types

classe 1 (< 0,4 mW)*

classe 2 (< 1 mW)*

classe 3A (< 5 mW)**

classe 3B (< 500 mW)**

classe 4 (> 500 mW)**

** **1** et **2**, autorisés pour des pointeurs lasers (classe 2 sans danger si temps d'exposition court).

* **3** et **4**, pas autorisés pour des pointeurs lasers (danger de lésions cutanées et oculaires).

Pour un été en toute sécurité

- Service des armes, explosifs et autorisations
  - lasers
    - ✓ ne jamais diriger vers une personne
    - ✓ ne jamais pointer vers le visage

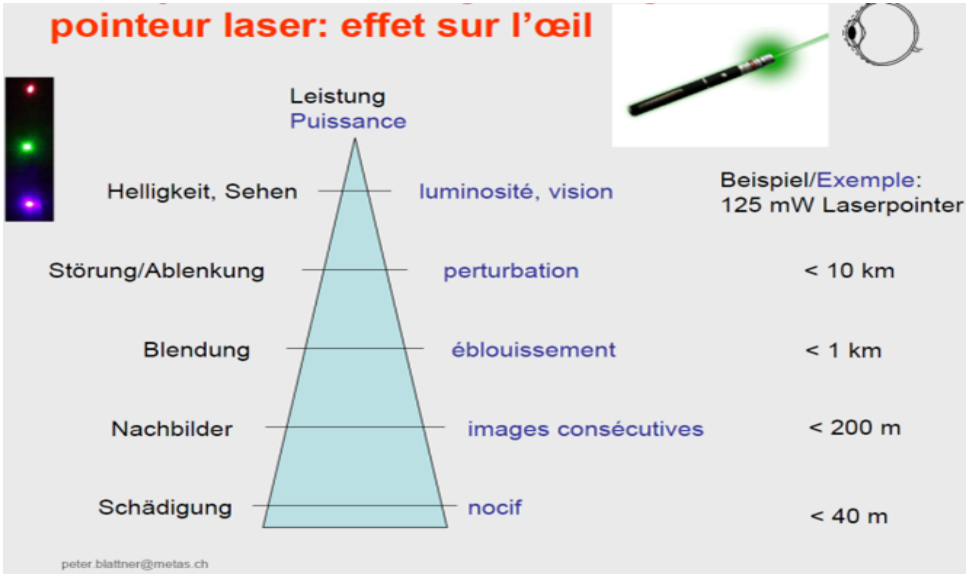

Pour un été en toute sécurité

- Service des armes, explosifs et autorisations
  - lasers
    - ✓ ne jamais viser des moyens de transports (avion, bus, train etc.)

Les opérations de police de l'été

- Fête de la musique, les 19, 20 et 21 juin
- Lake Parade, samedi 4 juillet
- Lake Sensation, samedi 4 juillet
- Pré-Fêtes de Genève, du 16 au 30 juillet
- Fêtes de Genève, du 31 juillet au 9 août
  - Petit feu et feu de joie, samedi 1er août
  - SlowUp, dimanche 2 août
  - Grands Feux des Fêtes de Genève, samedi 8 août

Les opérations de police de l'été

- Fête de la musique, les 19, 20 et 21 juin
  - divers sites répartis principalement au centre-ville
  - dispositif sécuritaire adapté avec l'appui de nos partenaires

Les opérations de police de l'été

- Lake Parade, samedi 4 juillet – 16h00/20h00
  - accès et fermeture des quais
    - ✓ 13h30 – fermeture de l'avenue de France puis, progressivement, des quais de la rive droite,
    - ✓ 17h30, fermeture du quai Gustave-Ador,
    - ✓ 18h00, fermeture du pont du Mont-Blanc - réouverture à 21h00.
- Lake Sensation, samedi 4 juillet 20h00 à dimanche 5 juillet à 03h00

Les opérations de police de l'été

Pré-Fêtes de Genève, du 16 au 30 juillet

- les Pré-Fêtes de Genève se dérouleront du jeudi 16 juillet au mercredi 30 juillet 2013 dans le Jardin Anglais.
- des concerts auront lieu dans l'enceinte de la manifestation, plus particulièrement au kiosque, ce qui pourra drainer, selon les conditions météorologiques, un public important. Les organisateurs attendent jusqu'à 8'000 personnes selon les soirées.
- la mission de la police est :
  - ✓ assurer la sécurité et l'ordre public durant les Pré-Fêtes de Genève,
  - ✓ garantir le bon déroulement des événements particuliers.

Les opérations de police de l'été

- Fêtes de Genève, du 31 juillet au 9 août
  - restrictions de circulation
    - ✓ fermeture des quais rive droite, tronçon compris entre la rue des Alpes à la rue de Lausanne et des quais rive gauche, tronçon compris entre la rue Pierre-Fatio et la place des Marronniers, du vendredi 31 juillet à 20h00 au lundi 3 août à 04h00 et du vendredi 7 août à 20h00 au lundi 10 août à 04h00,
    - ✓ voies avales du pont du Mont-Blanc en bidirectionnelles le samedi 1er août de 21h00 à 24h00 et fermeture du pont du Mont-Blanc, du samedi 8 août à 17h00 au dimanche 9 août à 04h00.

Les opérations de police de l'été

- Fêtes de Genève, du 31 juillet au 9 août
  - les différents partenaires de la police :
    - ✓ APM des communes concernées,
    - ✓ police des transports,
    - ✓ direction et la sécurité des Fêtes,
    - ✓ service du commerce,
    - ✓ brigade sanitaire cantonale.

Les opérations de police de l'été

- Fêtes de Genève, du 31 juillet au 9 août
  - petit feu et feu de joie, samedi 1er août
    - ✓ samedi 1er août 2015 à 12h00, dans le cadre des Pré-fêtes, diverses animations se dérouleront dans la rade. En clôture de cette manifestation, un feu d'artifice sera tiré à 22h30;
    - ✓ les bateaux spectateurs sont susceptibles de perturber le bon déroulement de la manifestation. Dès 12h00, la petite rade sera fermée à la navigation privée;
    - ✓ il s'agira de garantir la sécurité du public, des participants aux compétitions et démonstrations ainsi que de préserver la fluidité des bateaux assurant un trafic de ligne (Mouettes Genevoises et CGN). Dans une dernière phase, il s'agira d'assurer la sécurité des installations de tir du feu d'artifice.

Les opérations de police de l'été

- Fêtes de Genève, du 31 juillet au 9 août
  - SlowUp, dimanche 2 août – 10h00 à 16h00
    - ✓ le départ et l'arrivée se font au Village SlowUp, sur le quai Gustave-Ador, entre la rue du XXXI-Décembre et la place des Marronniers. Le parcours empruntera les communes de Genève - Cologny - Vandoeuvres - Choulex - Meinier - Gy - Corsier et Collonge-Bellerive;
    - ✓ Le nombre de participants peut fortement varier selon les conditions météorologiques. En 2014, l'organisateur a comptabilisé entre 12'000 et 15'000 personnes. En cas de beau temps, on peut s'attendre à plus de 30'000 participants.

Les opérations de police de l'été

- Fêtes de Genève, du 31 juillet au 9 août
  - Grands Feux des Fêtes de Genève, samedi 8 août - 22h00 à 23h00 près de 400'000 personnes attendues.

    Missions de la police :

    - ✓ assurer la sécurité des spectateurs et veiller à l'application des lois et règlements dans les commerces, notamment par une présence pédestre et nautique visible et continue tout au long de cette manifestation;
    - ✓ assurer la sécurité de cette manifestation, notamment par des mesures de circulation. En cas d'incident ou d'accident, favoriser l'intervention des secours et l'évacuation des victimes;

Les opérations de police de l'été

- Fêtes de Genève, du 31 juillet au 9 août
  - Grands Feux des Fêtes de Genève, samedi 8 août - 22h00 à 23h00 près de 400'000 personnes attendues.

    Missions de la police :

    - ✓ sécuriser le Rhône en aval du pont du Mont-Blanc, interdire l'accès de la rade à la petite batellerie et retenir les bateaux spectateurs en amont de la ligne d'interdiction partant de la digue Wilson à l'entrée du port des Eaux-Vives;
    - ✓ garantir la sécurité pour la mise en place des installations de tir du feu d'artifice et la fluidité du trafic des bateaux en service de ligne régulier.

Conclusions

- Pacification de la voie publique
  - poursuite de l'ensemble des actions fixées dans le cadre de la politique criminelle commune;
  - mise en place d'opérations particulières liées à l'offre festive estivale, dans un esprit partenarial;
  - la sécurité est l'affaire de tous ! Chacun peut et doit prendre un certain nombre de précautions de base !

Votre police ... ... à vos côtés !

Verrouillez portes et fenêtres
avant de quitter votre domicile !

Privilégiez les transports publics !

Ne laissez pas d'objets de valeurs visibles dans votre voiture !

Dans la foule, soyez vigilants !

Evitez de vous déplacer avec trop d'argent,
privilégiez les cartes de crédit !

Ne laissez jamais vos affaires sans surveillance !

Surveillez vos boissons !

Evitez l'alcool, si vous devez prendre le volant !

Et surtout, en cas de problème, n'hésitez pas :
composez le 117 !

... et que les Fêtes soient belles !

Poste de police des Pâquis, ouvert 24h./24 :
6, rue de Berne
Poste de police temporaire des Fêtes de Genève :
à proximité de l'horloge fleurie

www.ge.ch/police

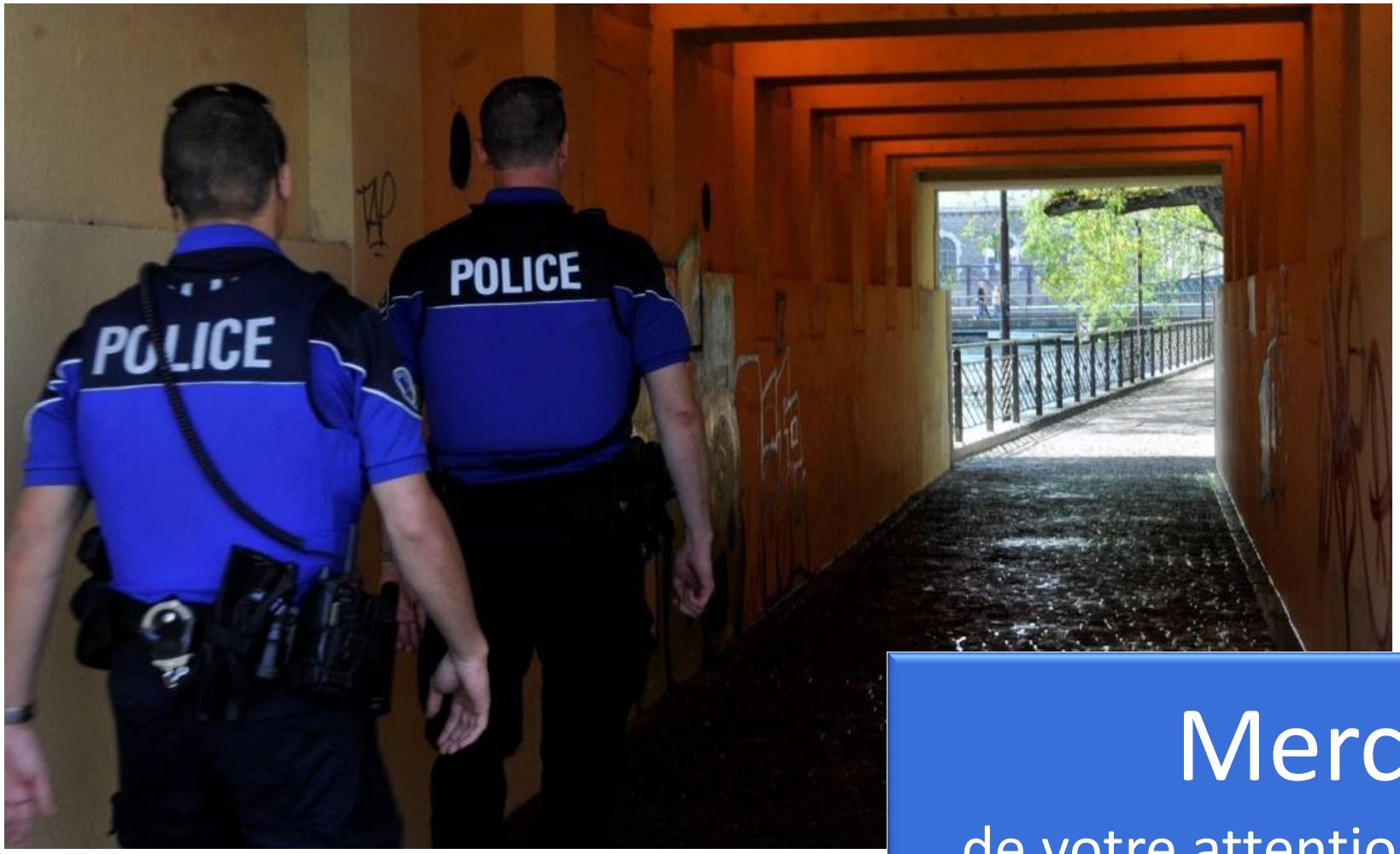

Merci

de votre attention